

Première année de Master - Mention « Droit des affaires »
Parcours type « Droit des affaires comparé »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2022-2028

Version du 11/03/2020

		Volume horaire de l'année (h) :		Entre Et	215,50 220,00			
Premier semestre		Volume horaire du semestre :		Entre Et	215,50 220,00	ECTS :	30	
		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Compétences fondamentales								
UE obligatoires								
Droit privé comparé	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3 h	
Droit spécial des sociétés	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3 h	
Compétences complémentaires								
UE obligatoires								
Droit fiscal des affaires : TVA - Enregistrement		35,00		30	3	écrit ou oral	1h si écrit	
Droit bancaire		35,00		30	3	écrit ou oral	1h si écrit	
UE obligatoires à choix - 1 UE à choisir parmi les 2 suivantes :								
Droit international privé général		35,00		30	3	écrit ou oral	1h si écrit	
Droit du commerce international		35,00		30	3	écrit ou oral	1h si écrit	
Compétences transverses								
UE obligatoire : (1 seule langue possible)								
▫ anglais (cours en présentiel + cours en ligne)**	15,00		10		1			
▫ allemand	10,50		10		1			
▫ espagnol	10,50							
UE optionnelle								
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :		h	ECTS :	30		
		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Compétences fondamentales								
Compétences complémentaires								
MOBILITE								
Compétences transverses								
Compétences spécifiques sur candidature								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	
Compétences facultatives*								
Stage facultatif ou tutorat				10	1	Rapport de stage/tutorat		

* Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre et donc de l'année et du diplôme. Ils figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.